



**HAL**  
open science

## Des objets et des déchets loin d'être en reste

Stephanie Messal

► **To cite this version:**

Stephanie Messal. Des objets et des déchets loin d'être en reste. Géographie et cultures, 2015, Géographie des objets, 91-92. hal-01214054

**HAL Id: hal-01214054**

**<https://hal.science/hal-01214054>**

Submitted on 9 Oct 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Des objets et des déchets loin d'être en reste

*Waste and objects which are not outdone*

**Stéphanie Messal**

IDEMEC UMR 7307

stephanie.messal@gmail.com

## **Résumé**

L'étude d'une « ressourcerie » m'a conduit à interroger la place de l'objet vis-à-vis du déchet. Le déchet est partout, nos poubelles débordent, affirment les média ! On nous parle de sa prolifération et des modes de prévention à mettre en place contre cet indésirable. Mais ne faudrait-il pas s'interroger avant tout sur ce qu'est le déchet : un détritus ou un reste ? Quel avenir peut-on lui réserver : un sort funeste pour cet inutile, voué à être détruit et enseveli, ou un « encore » possible qui le destine à une réutilisation ? En circulant, cette triade objet-détritus-reste se confond et se mélange : l'objet chute et se perd ou se donne à d'autres.

## ***Abstract***

*As I studied a « ressourcerie », I asked myself : « what is the place of the object towards the waste ? » The waste is everywhere, our trash cans overflow, assert media! They talk about its proliferation and about ways of prevention to set up against this unwanted. But before everything, we have to ask ourselves about the nature of the waste: a garbage or a rest? Which future could be reserved to it: a disastrous fate because of its useless, dedicated to be destroyed and buried, or a possible « again » which marks it out for re-use? By circulating, this triad object-garbage-rest becomes confused and mixed: the object falls down and gets lost or gives itself to the others.*

**Mots-clés** : Objet, déchet, détritus, reste, don, circulation, « ressourcerie »

**Keywords** : *Object, waste, garbage, rest, leftover, gift, movement, « ressourcerie »*

## INTRODUCTION

Jean Gouhier, à l'origine du terme « rudologie<sup>1</sup> », emploie l'expression laissé-pour-compte pour définir le déchet, « matériaux, matériels et espaces laissés-pour-compte, mis dans l'ombre de la lumière<sup>2</sup> ». La définition de laissé-pour-compte donnée par le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) appuie son discours puisqu'il est « chose ou personne dont personne ne veut<sup>3</sup> ». Mais que deviennent alors toutes ces choses laissées-pour-compte ? Existe-t-il une alternative au jet, au rejet ? Le statut de déchet est-il inéluctable ? Je m'interrogerai ici sur ce que deviennent tous ces objets « en trop », ces objets destinés à l'abandon par leurs propriétaires, lesquels s'en débarrassent non pas en les jetant mais en les donnant. C'est ce qu'il m'a été permis d'observer dans le cadre de mon terrain de recherche : l'association RECYCLODROME, « ressourcerie » marseillaise. Les « ressourceries » sont des structures associatives qui se caractérisent par un profond intérêt « écologique » centré principalement sur la prévention des déchets et leur réduction (Corteel & Rétif, 2013 : 1). En leur sein, on trouve des objets à vendre en tout genre mais leur spécificité est d'être de seconde main. Ces objets donnés ou abandonnés sont collectés par les techniciens du réemploi (salariés de l'association)<sup>4</sup> ou glanés dans la rue, ou bien ils proviennent d'apports volontaires. Puis, ils seront valorisés en atelier par réemploi, « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (article L541-1-1 du Code de l'environnement)<sup>5</sup>, afin d'être redistribués, vendus pour des sommes modiques en boutique et parfois pour certains donnés.

En remontant du fond de la poubelle où s'entassent les déchets jusqu'au don d'objets, me sera-t-il possible de démêler ce tout confondu, intimement mélangé pour y voir un peu plus clair dans ce tas de choses. La difficulté viendra peut-être de ce qu'elles ne forment justement qu'un tout et donc impossibles à différencier. Pourtant ces différences se nomment : objet et déchet. Mais alors, où se dresse la frontière entre chacun ? Et d'ailleurs, est-elle seulement établie ? Il semblerait que non et qu'au contraire elle soit mouvante : selon la perception que portera chacun des protagonistes engagés dans l'action sur une même chose, celle-ci pourra être identifiée comme un objet ou un déchet. Me sera-t-il possible d'extirper de ce brouillamini une quelconque réponse à ce sujet ? Pour ce faire, il faudra prendre le temps d'examiner le déchet, tant dans sa définition que dans sa signification. Quels événements peuvent dégrader un objet à l'état déchet ? Ce changement de statut est-il irréversible ? Par ces diverses réflexions autour du déchet, peut-être sera-t-il alors possible de (re)trouver la place de l'objet.

Il me faudra, tout d'abord, donner quelques définitions (lexicale et législative) du déchet mais aussi dévoiler les opinions des personnes rencontrées dans le cadre de mon étude. En levant ainsi

---

<sup>1</sup> « Du latin *rudus* qui signifie déchet. Analyse globale (technique, économique, légale, politique, sociale) des rejets et pollutions de l'activité économique et de la vie quotidienne pour maîtriser et mettre en place des équipements et des

<sup>2</sup> Jean Gouhier était invité à « Histoire de déchets », du 11 au 14 mars 2013. *La fabrique de l'histoire*, une émission produite par Emmanuel Laurentin et diffusée sur France Culture de 9h06 à 10h. [En ligne] 14/03/2013 URL : <http://www.franceculture.fr/emission-la-fabrique-de-l-histoire-histoire-des-dechets-44-2013-03-14>

<sup>3</sup> « Laissé(-)pour(-)compte (laissé pour compte, laissé-pour-compte) », CNRTL - <http://www.cnrtl.fr/definition/laissé-pour-compte>

<sup>4</sup> J'utiliserai aussi le terme d'équipiers pour parler des techniciens du réemploi puisqu'ils se perçoivent comme une équipe.

<sup>5</sup> Article L541-1-1 créé par Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 - art.2, Code de l'environnement, Legifrance.gouv.fr - <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000023248306&dateTexte=&categorieLien=cid>

le voile sur le déchet, je m'interrogerai alors sur ce qui transitent à la « ressourcerie » : des déchets en tant que détritiques ou des déchets en tant que restes ? Pour en convenir, il sera nécessaire dans un premier temps de définir ce qu'est le déchet afin d'établir quel type de déchet circule notamment à la « ressourcerie » pour, dans un second temps, déterminer si, au cours des trois étapes majeures que sont la collecte, la valorisation et la vente, l'activité de la « ressourcerie » s'érige sur des objets, des restes ou peut-être finalement des détritiques.

## DÉFINIR LE DÉCHET

Avec le temps et selon les milieux, les mots évoluent dans leurs définitions. Un mot peut être interprété différemment en fonction du milieu social où il est employé : au quotidien, dans le jargon juridique, au sein d'une entreprise ou d'un réseau spécifique, etc. Aussi, il est nécessaire de bien faire la distinction entre ces différentes utilisations sous peine de passer à côté de certaines subtilités de langage, nous laissant ainsi soit dans l'incompréhension, soit dans le doute ou pire dans le quiproquo.

### Définition donnée par le CNRTL

DÉCHET, subst. masc.<sup>6</sup>

A. - Altération en volume, quantité ou qualité subie par une chose pendant sa fabrication, sa manipulation ou sa mise en vente.

- *P. ext. Dégât.*

B. - Souvent au plur. Ce qui tombe d'une matière que l'on travaille.

1. [On considère que le déchet peut être réutilisé] Synon. de *chute, reste*.

2. [On considère que le déchet est inutilisable] Synon. de *détritiques*.

- *P. ext. Immondices*

C. - Au fig.

1. *Lang. cour.*

a) [En parlant d'une pers.] Épave humaine.

b) [En parlant d'une œuvre d'art] Pièce, passage, de qualité inférieure.

### Définition donnée par le Code de l'environnement

DÉCHET, Article L541-1 modifié par la Loi n°2003-591 du 2 juillet 2003 – art. 31 (V) JORF 3 juillet 2003<sup>7</sup>

II. Est un déchet au sens du présent chapitre tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Depuis l'ordonnance n°2010-1579, du 17 décembre 2010, l'article L541-1 a été modifié. Désormais, l'article L541-1-1 créé à la suite de cette ordonnance, définit le déchet comme suit : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se

---

<sup>6</sup> « Déchet », CNRTL - <http://www.cnrtl.fr/definition/déchet>

<sup>7</sup> Article L541-1 modifié par loi n°2003-591 du 2 juillet 2003 - art. 31 (V) JORF 3 juillet 2003, Code de l'environnement, Legifrance.gouv.fr -

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006834444&dateTexte=20090210>

défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». Pour autant, les équipiers de la « ressourcerie » se réfèrent toujours à l'article L541-1 de juillet 2003. Leur discours à propos du jet implique l'acte d'abandon. Dans leur travail de sensibilisation (auprès des collèges et des lycées mais aussi directement auprès des clients en boutique), ils citent cet article comme argument de leur discours, un discours proche du militantisme. Ils vantent les bienfaits à donner en lieu et place de jeter : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »<sup>8</sup>. Mieux vaut abandonner à d'autres le soin de s'occuper des objets dont on ne veut plus, soit en les donnant à des proches (amis, famille, collègues, etc.) ou à des associations (« ressourceries », Emmaüs, etc.), soit en les revendant à l'occasion de vide-greniers ou directement en ligne sur des sites Internet comme Ebay ou Le bon coin. Ils insistent sur toutes les solutions qui sont mises à disposition des citoyens en amont du jet : il existe donc bien d'autres moyens de se débarrasser de ses objets « en trop » que celui, trop systématique, de jeter à la poubelle.

### Déchet dans l'imaginaire populaire

Certains équipiers de RECYCLODROME réalisent à la demande de professeurs, des interventions dans les classes de collèges ou de lycées, qui font donc partie du travail de sensibilisation. Pendant une heure, ils vont présenter les quatre fonctions de la « ressourcerie » lesquelles sont « collecter, valoriser, distribuer et sensibiliser », mais surtout, ils vont interroger les élèves sur le déchet. C'est dans ce cadre scolaire que j'ai pu ainsi récolter de nombreuses opinions concernant le déchet mais aussi directement à la « ressourcerie », lorsque la boutique ouvrait ses portes au public, le mercredi. Étant identifiée par la plupart des clients comme faisant partie de l'équipe de RECYCLODROME, il était facile d'engager la conversation avec eux et ainsi de pouvoir obtenir leur point de vue sur la question : « *qu'est-ce qu'un déchet ?* » Les différentes réponses données m'ont menée à la conclusion suivante. Le déchet est « *sale* » et « *impropre* ». Il est « *dégoûtant* ». « *Ça pue !* » Le déchet étant contenu dans la poubelle, certains me répondaient par extension : « *C'est la poubelle !* » Le déchet est déjà à l'état de pourrissement pour la plupart de ces personnes : « *c'est tout pourri !* »

Il me faut maintenant préciser le type de déchets traités à la « ressourcerie ». Il s'agit des déchets ménagers. Le spectre qui couvre l'ensemble des déchets est vaste mais « on peut les distinguer soit par leur producteur (déchets ménagers et assimilés, industriels ou agricoles) ou par la façon dont ils sont collectés (collecte par la commune, apport dans les déchèteries ou les points de tri sélectif, etc.) ou encore par leur devenir (recyclage, mise en décharge, incinération, etc.). » Les règlements CE 2150/2002<sup>9</sup> (relatif aux statistiques sur les déchets) et 2000/552/CE fournissent une classification des déchets par type et par dangerosité. Les déchets ménagers y figurent en sous classe des déchets courants mélangés et sont non dangereux. Le tableau<sup>10</sup> qui suit, reprend de façon simple et claire, la composition de l'ensemble des déchets municipaux qui sont composés pour partie des déchets ménagers et assimilés.

---

<sup>8</sup> Ce slogan a été lancé dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) et soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - <http://www.serd.ademe.fr/>

<sup>9</sup> Règlement (CE) n° 2150/2002 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2002 relatif aux statistiques sur les déchets - <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:02002R2150-20101018&qid=1396714925342&from=FR>

<sup>10</sup> Ce tableau est fourni par l'ADEME et le Service de l'observation et des statistiques (SOEs) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie - <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/s/dechets-menagers-assimiles.html>

DÉCHETS MUNICIPAUX gérés par les collectivités locales (538 kg/hab)			
DÉCHETS DE LA COLLECTIVITE	DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)		
	DÉCHETS DES PETITES ENTREPRISES	DÉCHETS DES MÉNAGÉS (420 kg/hab)	
	Déchets des espaces verts publics, voirie ...	(artisans, petites entreprises, administrations ...)  Déchets collectés en mélange par le service public (poubelle ordinaire)  Déchets collectés sélectivement (emballages, apports en déchèteries, déchets verts, encombrants ...)	ORDURES MÉNAGÈRES  Déchets collectés en mélange par le service public (poubelle ordinaire)  Déchets collectés sélectivement (emballages, déchets verts, apports volontaires, apports en déchèteries...)

### Les déchets municipaux gérés par les collectivités locales en 2011

Source : Ademe - SOeS

À la « ressourcerie », l'équipe s'occupe de traiter les déchets ménagers et assimilés qu'elle collecte une fois par mois auprès de particuliers (la majorité du temps), des entreprises ou des collectivités établis dans la ville de Marseille. Mais dans ces déchets, il y a encore une distinction à faire : les déchets traités sont imputrescibles (c'est-à-dire non fermentescibles). Tous les aliments et autres déchets organiques<sup>11</sup> n'y sont jamais déposés. Il en va de même pour les cartons d'emballage et pour les papiers souillés ainsi que pour le conditionnement des produits alimentaires, cosmétiques ou d'entretien. La « ressourcerie » ne récupèrera aucun reliquat d'objets consommés jusqu'à leur épuisement. La collecte se compose certes d'objets manufacturés, industrialisés, fabriqués mais encore en bon état ou susceptibles de pouvoir être réparés : livres et classeurs, vêtements et chaussures, vaisselle, jeux de société et jouets, bibelots, petit mobilier (commodes, tables, chaises, etc.), luminaires, DVD et CD, cassettes audio ou VHS, etc. Seul l'électroménager et le très gros mobilier (literie, canapés, grandes armoires, etc.) ne sont pas récupérés : pour l'électroménager, à cause des normes existantes concernant la réparation d'un tel matériel et les agréments à obtenir en la matière ; et pour le gros mobilier, à cause des « contraintes volumiques » du local qui dispose d'une surface maximum de 150 m<sup>2</sup> (Moles, 1972 : 61). Il faut donc veiller à ce que les objets n'envahissent pas l'espace pour ne pas encombrer la circulation des clients les mercredis et ne pas entraver le travail des techniciens du réemploi au quotidien. Quoi qu'il en soit, tous ces objets dont il convient de se débarrasser, sont abandonnés par leur propriétaire à d'autres, en l'occurrence dans le cadre de mon enquête, à l'équipe de RECYCLODROME. Ces objets sont donc, par ce geste de destitution et d'abandon, réduits à l'état de déchet si l'on se réfère aux définitions des articles L541-1 et L541-1-1 du Code de l'environnement.

<sup>11</sup> « Autre appellation des déchets fermentescibles. Ce sont les résidus d'origine végétale ou animale qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Ils incluent : les végétaux, les déchets putrescibles de la cuisine et ceux collectés auprès des cantines et restaurants d'entreprises, les papiers et cartons souillés sous certaines conditions. », Dictionnaire de l'environnement - [http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire\\_environnement/definition/dechet\\_organique.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/dechet_organique.php4)

## L'AMBIVALENCE DU DÉCHET

Avant d'aller plus loin sur cette notion de déchet comme objet abandonné ou objet dont on se défait, et donc de pouvoir ainsi définir ce qui transite au sein de la « ressourcerie », je souhaite mettre en lumière toute l'ambivalence contenue dans ce mot afin de poursuivre au mieux ma réflexion. En effet, la définition que nous livre le CNRTL définit le déchet d'une part comme détritit dès lors qu'il est inutilisable et d'autre part comme reste dès lors qu'il peut être réutilisé. Si le détritit peut être perçu comme la part maudite du déchet, le reste, lui, invite à le considérer tout autrement : à l'inverse du détritit qui se situe dans un « plus jamais », il incarne le renouvellement possible par un « encore » potentiel. Il me semble nécessaire de bien distinguer ces deux aspects contenus dans le déchet ce qui me permettra par la suite de déterminer le type de déchets qui circulent à la « ressourcerie » : des détritits ou des restes ?

Pour pouvoir stabiliser ces quelques définitions, il me faut avant tout revenir sur ce que j'entends ici par objet. L'objet est l'ensemble de ces choses, de ces biens, de ces produits auxquels il est accordé différentes valeurs : d'usage, affective, décorative, etc. Tant que l'objet est estimé, il conserve sa place dans le foyer. Le temps passant ou suite à certains événements, voici que l'objet se retrouve dévalorisé, réduit à l'état d'un « en trop » dont il convient de se débarrasser. L'objet est donc tout ce qui n'est pas considéré comme « en trop » dans la sphère de son utilisateur. C'est ce « en trop » qui définit communément le détritit et le reste comme déchet. Le déchet englobe donc en son sein deux mouvements antagonistes. Seule notre perception intime fera de cet « en trop » un élément positif ou négatif, à réutiliser ou à jeter, agréable ou encombrant, pratique ou gênant.

Dans un cas, le déchet est un « en trop » encombrant qui ne sert définitivement plus à rien. Il est détritit dès lors qu'il est considéré comme inutilisable, condamné à mourir (Lhuillier, 2011 : 40). Trop souvent, le déchet se réduit à l'état de détritit dont on ne retient que son inanité en plus de sa répugnante apparence parce que mélange en décomposition, amas illisible et stagnant. Lorsque les médias parlent de déchets, ils n'évoquent en fait que sa partie inutilisable, le détritit, tout cet « en trop » qui ne sert plus et s'entasse un peu partout dans le monde, images à la clé pour en certifier le contenu. Est-ce le discours médiatique qui a orienté la perception que le citoyen a du déchet ? À la question « *qu'est-ce qu'un déchet ?* », les réponses données sont révélatrices de cette vision négative de ce qu'est le déchet en tant que détritit sans parler du vocabulaire qui s'y rapporte : « *polluant, dangereux, sale, impropre, dégoûtant, puant, poubelle, pourri* ». Très clairement aujourd'hui lorsqu'on aborde le sujet des déchets, il est en réalité question de détritit. Il est cet amas de matériaux de toute sorte, « cette masse de déchets, cet ensemble de tous les objets mis au rebut<sup>12</sup> ». C'est l'indésirable, objet dévalorisé. Ainsi complètement « refroidi » pour reprendre l'expression de François et Desjeux (2002 : 91) et à ce point glacé, il est temps de s'en débarrasser et quel geste plus efficace pour marquer le rejet que le jet. L'objet ainsi « balancé » devient déchet et rejoint l'ensemble des objets jetés qui forme cette immense masse informe de déchets où aucun objet ne se distingue vraiment d'un autre, réduit à l'état de détritit, cassés, abîmés, disloqués. La lisibilité des objets dans ce vaste conglomérat n'est plus que « matériaux de toutes sortes, réduits à l'état de petits fragments et de poussière »<sup>13</sup>. Illisible, indescriptible, impossible

---

<sup>12</sup> « Détritit », CNRTL - <http://www.cnrtl.fr/definition/détritit>

<sup>13</sup> *ibid.*

donc d'identifier l'ensemble de ces choses. C'est un tout aux contours informes, à la figure difforme. Le détritius est un adieu à plus jamais à ce qu'il pouvait être en tant qu'objet et qu'il ne sera définitivement plus.

Dans l'autre cas, c'est un « en trop » providentiel qui peut encore servir. Il est resté dès lors qu'il peut être réutilisé. À l'inverse du détritius, le reste est perçu de façon autonome sans aucun rapport avec le déchet. Sûrement parce que le reste est l'ensemble de ces choses encore réutilisables lesquelles peuvent potentiellement redevenir des objets. Il est pourtant bien difficile de définir le reste parce qu'il est instable (Baudrillard, 1978 : 12), en devenir, mouvant, changeant dans ses quantités et ses contours. En général, c'est le mot employé par le plus grand nombre par manque de temps lorsque la description se fait longue ou encore que l'œil n'aurait été capable de tout percevoir mais en tout cas, il n'est pas rare que cette absence de détails s'identifie à « et tout le reste » (Sansot, 1978 : 4) ! Cela provient sans nul doute « de son infinité inépuisable » (*ibid.*, 2009 : 108) empêchant ainsi toute détermination radicale et précise. Ce reste visible par sa présence n'en reste pas moins invisible dans sa quantité puisque souvent nous sommes incapables d'en donner une liste exhaustive. Dans un sens, nous pouvons qualifier le reste comme quantité négligeable. Non pas fatalement parce qu'il contient peu mais parce que nous le négligeons par manque d'attention et d'intérêt ou bien encore, parce que ce reste disponible ne nous est pas toujours utile. Il le redevient pour chaque nouvelle action entraînant alors l'utilisation d'objets spécifiques à cette tâche, objets qui étaient en reste de cette prochaine utilisation. Cette matière tombante d'entre les mains qu'on laisse s'échapper en tant que détritius, se retient en tant que reste.

Si le déchet en tant que détritius se distingue clairement de l'objet, il en va tout autrement dès lors qu'il s'agit de reste. Ses limites sont floues parce que mouvantes, changeantes à volonté selon que l'on s'y intéresse ou non. Ce qui fait reste ou objet est le déplacement de notre centre d'intérêt. « La conscience de leur présence (celles des objets) n'est souvent que ponctuelle. » (Rosselin, 1994 : 160) Aussi la frontière entre le reste et l'objet ne peut jamais vraiment se matérialiser. Par comparaison, on pourrait dire que le reste est à l'objet ce que l'ombre est à la lumière. L'un n'existe pas sans l'autre. Sans objet pas de reste. Sans lumière pas d'ombre. Mais ce qui était à l'ombre un temps peut se retrouver en pleine lumière l'instant d'après. Parce qu'il y a eu déplacement de la source lumineuse, parce qu'il y a eu déplacement du centre d'intérêt, changeant ainsi la perception de l'environnement. « C'est un peu comme si un projecteur s'allumait sur les objets qui se trouvent dans cette sphère, [...] et qui prennent sens et vie temporairement pour ensuite retomber dans l'ombre. » (*ibid.*, 1994 : 163)<sup>14</sup>

## **SUR QUOI CE CONSTRUIT L'ACTIVITÉ DE LA « RESSOURCERIE »?**

Les propos qui vont suivre vont me permettre de définir ce qui circule dans le cadre de l'activité de la « ressourceurie » en appuyant ma réflexion sur les trois étapes majeures que sont la collecte, la valorisation et la distribution. Chacune de ces étapes est perçue différemment au regard de chaque protagoniste engagé dans l'action. Et les statuts accordés aux choses se confondent : objet, reste et détritius s'entremêlent dans un même temps selon la perception que chacun en a.

---

<sup>14</sup> Cette métaphore sur le jeu d'ombre et de lumière n'est pas sans rappeler les propos de Jean Gouhier donnés en début de cet article.



## **Collecter**

Selon qu'une personne aura besoin de ses objets souvent ou plus épisodiquement, la situation géographique de ces derniers évoluera. Si leur utilité est récurrente dans la vie quotidienne, ils trouveront leur place dans le foyer à une distance raisonnable (François & Desjeux, 2002 : 101). Par contre, la mise à distance sera de plus en plus grande s'ils ne servent qu'en de rares occasions : avec le temps passant, ils seront relégués à la cave ou au grenier, au garage ou dans la cabane du jardin (Debary & Tellier, 2004 : 118). Arrive un jour, ce moment fatidique où toutes ces choses vont être éjectées du foyer. Elles le sont parce qu'elles ont été dégradées au rang de déchet après avoir été dévalorisées. Certaines le seront au point d'être jetées à la poubelle, les transformant en détritiques dans un jamais plus jamais. Mais d'autres seront épargnées car conservant en elles les signes d'un « encore » potentiel qui certes n'a plus de raison d'être pour soi mais en aura peut-être pour un autre. Ce reste sera donc entreposé dans un coin du foyer en attendant d'être confié aux bons soins des techniciens du réemploi dans le cas qui nous concerne ici. Que donne alors les donateurs à RECYCLODROME ? Des objets ou des restes ? Assurément les donateurs considèrent donner des objets. Il ne leur viendrait pas à l'idée de donner leurs restes ! Pourtant, il s'agit bien de cela même s'il est bien délicat de pouvoir distinguer ce qui se donne à cet instant précis. En effet, au moment du don, l'objet qui était devenu un reste (dans l'attente d'être donné) redevient objet aux yeux du donateur. Ce qui se donne pour lui sont bel et bien des objets. Mais pour les techniciens du réemploi, ce ne sont que des restes à récupérer. Et pourtant, il s'agit bien là d'une seule et même chose : l'un comme l'autre est tout-à-fait à même de décrire chaque élément qui compose le don (livres, vêtements, bibelots, etc.). Si les donateurs se perçoivent comme des bienfaiteurs en faisant don d'objets qui pourront être bien utiles à d'autres, les techniciens du réemploi, eux, savent pertinemment qu'ils viennent récupérer tout ce dont cette personne ne veut plus, dont elle se débarrasse, qu'elle abandonne. Le regard porté par chacun sur ces choses en change le statut dans un même temps donné : objets et restes à la fois.

## **Valoriser**

En récupérant ces restes afin de les valoriser, puis de les distribuer, les techniciens du réemploi vont les réhabiliter à l'état d'objets. Pour rappel, selon l'article L541-1-1, est valorisé par réemploi ce qui n'est pas déchet. Mais surtout, c'est grâce à ce « encore » providentiel contenu dans le reste que le statut d'objet peut se regagner. L'ensemble de ces restes collectés va être déposé dans l'atelier de la « ressourcerie », dans l'attente de sa valorisation. Le reste va se voir accorder une certaine valeur - technique - qui va lui permettre d'être perçu, le temps de son diagnostic, comme un objet, un produit. Le technicien du réemploi va ainsi pouvoir percevoir le potentiel contenu dans ce reste : en lui attribuant cette valeur, il pourra procéder à son analyse par « découpe et retourne » qui lui permettra de le traiter comme il convient (De Certeau, 2010 : 99). Le technicien du réemploi se retrouve alors face à deux choix. Dans un cas, le diagnostic rend caduque toute valorisation possible par réparation soit que l'atelier du local ne soit pas équipé pour effectuer cette réparation spécifique, soit que la « panne » soit inaccessible car l'objet est moulé d'un seul bloc empêchant d'avoir accès à la pièce à remplacer, soit que le temps passé à réparer l'objet s'apparente à une perte de temps, au regard de tous les autres objets en attente de leur traitement. Le local étant soumis à des « contraintes volumiques », il est important pour l'équipe de gérer son travail en flux tendu pour ne pas se retrouver envahie par une profusion d'objets. Suite à ce constat, les techniciens vont procéder à un démantèlement réduisant le reste, devenu objet le

temps du diagnostic, à l'état de détritux dans le sens où ce dernier est détruit dans son intégralité : l'objet n'est plus. Pour eux, il n'y a rien qu'ils puissent faire de plus avec cet objet. Mais à la « ressourcerie », le démantèlement ne peut se penser sans un tri pointu des matières récupérées sur l'objet : chacune d'entre elles sera entreposée dans un container spécifique qui une fois rempli sera transporté au sein de la filière de recyclage qu'il convient comme les métaux (aluminium et fer) ou les textiles. Les pièces de bois ainsi que la petite quincaillerie récoltée sur l'objet, seront stockées dans le local pour alimenter l'atelier en vue des réparations à venir. Au final, même d'un objet réduit à l'état de détritux, il est encore possible de récupérer quelques restes substantiels qui serviront à « renouveler ou enrichir le stock ou à l'entretenir avec les résidus de construction et de déconstruction antérieures. [...] Et pour employer le langage même du bricoleur, parce que les éléments sont recueillis ou conservés en vertu du principe que « ça peut toujours servir » (Lévi-Strauss, 2010 : 31). Dans l'autre cas, le diagnostic porte ses fruits et l'objet peut alors être valorisé. Certains seront simplement nettoyés, d'autres nécessiteront quelques réparations grâce à l'ensemble des outils et de la quincaillerie disponibles en atelier. C'est avec patience et longueur de temps que tout l'équipement pourvu au bricolage s'est accumulé au fil des années. Rien n'a été acheté, tout a été récupéré soit dans le cadre du démantèlement, soit grâce à des dons, ou soit par glanage de trouvailles abandonnées dans la rue, au pied des poubelles ou des immeubles, et laissées disponibles à qui en voudra avant que ne passent les éboueurs. Ainsi, les techniciens du réemploi procèdent à la valorisation de l'objet grâce à cet équipement mais aussi grâce à leur savoir-faire ou plutôt « un savoir-y-faire qui tient lieu de savoir-faire » (Delbos & Jorion, 1984 : 145). Il est bien ici question de se débrouiller, de « faire avec » plus que d'apprendre des techniques de réparation spécifiques. Cette attitude est en accord avec le travail du bricoleur ingénieux qui n'est pas un ingénieur. Il faut s'adapter au cas par cas, faire preuve d'astuce et être inventif pour percevoir tout le potentiel de ce reste, et être capable ainsi de le valoriser pour prolonger la vie de l'objet dans un « encore » renouvelé. De son statut de déchet en tant que reste, il commence déjà à regagner son statut d'objet, un statut qui à ce stade n'est pas pour autant complètement acquis. L'objet valorisé reste encore un reste tant qu'il ne trouve pas un nouvel acquéreur.

### **Distribuer**

Une fois valorisée, la « marchandise » est exposée dans la boutique de la « ressourcerie », prête à être distribuée. La distribution des objets de seconde main doit se comprendre comme suit : un acte de vente pour les équipiers de la « ressourcerie » et un acte d'achat pour les clients qui se présentent chaque mercredi, unique jour d'ouverture au public. Lorsque le client se présente à la boutique de RECYCLODROME, il regarde toutes ces choses exposées devant lui en tant qu'objets, que produits tout en sachant pertinemment qu'il s'agit là d'objets de seconde main parce qu'ils ont été cédés par leur ancien propriétaire qui ne leur accordait suffisamment plus de valeur au point de s'en séparer. Quoiqu'il en soit, le client est bien à la recherche d'un objet, d'une bonne occasion et ne considère nullement venir acheter des déchets même s'il s'agit là de restes et non de détritux ! Ces objets à vendre regagnent déjà une partie de leur statut dès lors que le client y prête un quelconque intérêt : ce faisant, il leur accorde différentes valeurs. L'ensemble de ces valeurs ajoutées permet au reste de regagner peu à peu son statut d'objet. C'est au moment de la transaction que tout va se jouer : la valeur marchande accordée à l'objet est l'ultime estime ! L'estimation du vendeur ne doit pas excéder l'estimation du client devenu acheteur. Un des équipiers, considéré comme vendeur dans le cadre de cette action, va déterminer le prix de l'objet

sur la base d'une recherche effectuée préalablement sur Internet, mais aussi sur la possibilité de pouvoir bien vendre l'objet ou non, ou encore si l'objet est depuis trop longtemps installé en boutique. En effet, passé un certain délai (un mois environ), le prix de l'objet va être dévalué par l'équipe dans le but unique de le vendre au plus vite, ce qui revient à dire de s'en débarrasser, de l'évacuer pour faire place nette pour d'autres objets. Dans ce cas-là, l'objet reperdant de sa valeur, se voit réduit de nouveau à l'état de déchet, si je puis dire, au regard de l'article L541-1-1 du Code l'environnement, puisque l'intention de s'en défaire est ici très nette. Certains objets finiront dehors, devant la vitrine de la boutique, bradés à dix centimes d'euros pendant que d'autres seront simplement mis à disposition dans un grand bac sur lequel il est écrit « Servez-vous ». Ainsi finissent les restes récupérés chez les donateurs lorsque malgré la valorisation et l'installation en boutique, ils n'ont pu trouver un acheteur. Ils retournent à leur état de déchet dont il importe de se défaire car devenus encombrants mais dont on convient qu'ils peuvent être utiles à d'autres : l'équipe de la « ressourcerie » dépose là ses restes, abandonnant à d'autres la tâche d'en prendre soin. Peut-être est-ce aussi pour cette raison, que l'équipe de la « ressourcerie » continue de se référer à l'article L541-1, pour éviter de rentrer en contradiction avec leur fondement idéologique et écologique : travailler sur la prévention des déchets en idéalisant ces derniers comme restes, objets en devenir et non comme détritiques, objets condamnés.

Pour en revenir à la négociation entre le vendeur et l'acheteur, elle est inévitable ! Ceux qui y dérogent révèlent leur visage, loin du familier : ils ne sont pas du quartier. La clientèle de RECYCLODROME est constituée pour la plus grande part des résidents du quartier Noailles<sup>15</sup>. Ce quartier occupe une place particulière en plein cœur de Marseille : il est son « ventre » (D'Hombres & Scherer, 2012). Il est tel que la majorité de ses occupants : échoué, livré à lui-même, en état d'abandon malgré les concertations de réaménagement de l'espace urbain. Tous les riverains se plaignent de la saleté de leur quartier, des rues dégoûtantes selon eux, rarement nettoyées et des poubelles qui débordent. Au final, ils ont cette impression d'être laissés de côté par la municipalité, de ne pas être traités comme les autres. Ces personnes sont majoritairement dans des situations précaires, aux revenus des plus modestes (Chevalier, 2007 : §24). En trouvant à la « ressourcerie » des objets à bas prix, voire donnés pour certains, les rendant accessibles, abordables à leurs bourses, elles retrouvent ainsi un pouvoir d'achat adapté à leur niveau de vie : elles y voient la marque d'une solidarité face à leurs difficultés. En temps de crise et dans une situation économique défailante, le don peut vite s'idéaliser « sans calcul », dans une générosité absolue : « il devient le dernier refuge de la solidarité » (Godelier, 2008 : 292). La négociation est certes une façon de réaliser quelques économies substantielles pour l'acheteur mais elle n'est pas sans rappeler « le souk [...] où seul le négoce importe » (Delage, 2004 : §8). Le quartier Noailles est cosmopolite. Le marché des Capucins est particulier tout comme peut l'être la rue d'Aubagne : un mélange des cultures qui n'est pas sans rappeler la vie dans les souks. RECYCLODROME cultive un certain mélange des cultures sociales et jouent le jeu de la négociation que l'on retrouve certes sur les souks mais aussi dans les brocantes ou les vide-greniers. Le désordre ambiant de la boutique, engendré par la profusion des objets installés ça et là sur les étagères et les meubles à vendre, appelle au marchandage : tout se mélange et il faut prendre le temps d'observer, de fouiller pour trouver l'objet escompté. Si les objets étaient parfaitement rangés et étiquetés comme des produits dans leur rayonnage, aucune interaction de ce type ne serait possible :

---

<sup>15</sup> Selon le Rapport d'activités de 2012 de l'association RECYCLODROME, les riverains constituent 40% de la clientèle de la « ressourcerie ».

marchande-t-on aux caisses du supermarché ? Quand la négociation n'aboutit pas, toutes les valeurs qui avaient pu être accordées à l'objet jusqu'à cet instant par le vendeur disparaîtront et ne restera que le reste. Mais si la transaction s'effectue, le client repart bel et bien avec un objet. Il n'est alors plus question de déchet : seule reste la certitude d'une bonne affaire et de repartir avec un objet de seconde main. Il a recouvré son statut d'objet par les nouvelles valeurs qui lui ont été conférées. Elles sont bien différentes de celles qu'avaient pu lui attribuer son ancien propriétaire, lesquelles se sont dégradées avec le temps. Mais elles ont suffi à réhabiliter le statut d'objet à ce qui était devenu déchet en tant que reste.

L'isomorphisme qui existe entre l'objet et le reste ne modifie en rien la forme, l'apparence ou les contours : ils sont tous deux confondus. Ils sont perçus identiques en substance. Mais cette perception change dès lors que c'est le statut qui interroge : la composition matérielle de l'objet s'efface derrière les valeurs qui lui sont accordées. Il est donc difficile de pouvoir identifier distinctement l'objet du reste et *vice versa*. La frontière entre les deux statuts est mouvante, changeante à volonté selon la perception que chacun portera sur l'ensemble de ces choses qui peuvent être restes et objets à la fois. Il serait vain de vouloir catégoriser d'un côté les objets et de l'autre les restes puisque chacun endosse le rôle de l'autre au même moment, ainsi que nous venons de le voir au cours de ces trois étapes. Pendant la collecte, le donateur fait don d'objets et les techniciens du réemploi considère récupérer des restes dans le même temps. Pendant la valorisation, le reste peut regagner petit à petit son statut d'objet ou finir à l'état de détritit s'il est démantelé, détruit dans un « plus jamais » irréversible. Et pendant la distribution, le vendeur vend des restes valorisés et l'acheteur achète des objets de seconde main. Tous les deux cherchent à en obtenir le meilleur prix : au plus cher pour le vendeur et au moins cher pour l'acheteur. Chacun vise à réaliser une bonne affaire, certes en terme de prix, mais aussi en terme de débarras pour la « ressourcerie » et d'acquisition pour les clients. Un objet qui retourne en circulation laisse de la place dans le local de la « ressourcerie » et ne finit pas à l'état de détritit. Il repart en tant qu'objet prêt à servir « encore » à son nouvel acquéreur. Tant que l'objet offrira satisfaction à son usager, il persistera alors dans la sphère de son environnement, prêt à servir encore une fois. Sa présence ne trouve grâce que dans les valeurs qui lui sont accordées et dans sa capacité à combler nos espérances et nos besoins.

## CONCLUSION

À RECYCLODROME, peut-on dire que l'on récupère des détritits ? L'appellation de restes me semble bien plus juste pour décrire l'ensemble des objets qui y transitent. Lorsque le donateur donne ses objets, il a cette intime conviction que, même s'il n'en a plus l'utilité, cet « en trop » peut encore servir pour un autre. C'est cette persistance de l'« encore », cette volonté du renouveler qui sauve l'objet d'une destruction certaine : il est reste et non détritit. Les techniciens du réemploi récupèrent donc ces restes afin de les valoriser et la « ressourcerie » se place donc bel et bien en amont de la production des déchets entendus ici comme détritits. Pourtant, lorsque le diagnostic est défavorable à l'objet celui-ci se retrouve démantelé. En étant ainsi éventré, détruit dans son intégralité, il se retrouve réduit à l'état de détritit. Un état qui est temporaire et qui ne dure que le temps du démantèlement. Tout de suite après, les composants et les matériaux qui constituaient l'objet se retrouvent alors à être traités comme des restes, les techniciens du réemploi triant ce qu'il convient d'envoyer en filières de recyclages et conservant dans l'atelier de la « ressourcerie » ce qui pourra être « encore » utile pour des réparations à venir. De même,

certaines objets se retrouvent relégués à l'extérieur de la boutique, dans un bac « Servez-vous ». Des restes qui avaient regagné en partie leur statut d'objets se retrouvent réduits de nouveau à l'état de restes et non de détritrus : même s'ils sont mésestimés au point de ne plus pouvoir leur accorder ne serait-ce qu'une valeur marchande, ils conservent en creux la valeur d'un « encore » possible. Et c'est sur cet « encore » que la « ressourcerie » construit toute son activité, montrant aux donateurs que sont les Marseillais, et aux clients qui sont en majorité les riverains, qu'il est possible de percevoir un « encore » persistant exploitable, et si ce n'est par soi, cela peut l'être par d'autres. Somme toute, le statut du déchet est un état provisoire puisque « le déchet de l'un fait la fortune de l'autre et réciproquement » (Latouche, 1978 : 91).

Le déchet est cet « en trop » partout présent. Tout cet « en trop » est matière en devenir mais pour devenir quoi : un détritrus ou un reste ? Le détritrus comme le reste n'est-il pas état temporaire de l'objet en tant que déchet ? D'autant que les évènements (don, récupération, valorisation, distribution, vente, achat, etc.) qui les amènent à se confondre se produisent rarement (si ce n'est jamais) les uns après les autres mais se croisent à longueur de temps. C'est sûrement pour cela qu'il est si difficile de distinguer chaque élément de la triade objet-reste-détritrus puisqu'ils peuvent endosser le rôle de chacun mais aussi être les trois à la fois en substance. Pourquoi négliger ce qui, plus qu'un tas encombrant, contient un véritable potentiel d'un devenir ? « Dans ces conditions, le reste n'est plus une masse confuse dont on ne peut rien tirer mais la quintessence de la matière. » (Sansot, 2009 : 117) Pour pouvoir devenir matière à faire, encore faut-il que le reste soit légitimé et qu'ainsi il retrouve sa place dans la société (*ibid.*, 2009 : 119). Cette légitimité est offerte au reste lorsque sa présence invite à le régénérer en lui conférant des valeurs : valeur d'usage mais aussi valeur d'échange ou valeur affective, etc. Tout est une question de point de vue : il ne tient qu'à nous de reconsidérer les choses et d'observer cette triade sous un nouveau jour.

-

## BIBLIOGRAPHIE

BAUDRILLARD Jean, 1978. « Quand on enlève tout, il ne reste rien », *Traverses*, n°11, p. 12-15.

CHEVALIER Sophie, 2007. « « Faire ses courses » en voisin », *Métropoles*, 1. [En ligne] URL : <http://metropoles.revues.org/107>

CORTEEL Delphine, RÉTIF Sophie, 2013. « Réduction des déchets et requalification des objets. La construction de la valeur dans le secteur du « réemploi » », *5ème Congrès AFS 2013*, Nantes. [En ligne] URL : [http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/659/files/2012/06/Corteel-Rétif\\_Texte\\_AFS2013.pdf](http://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/659/files/2012/06/Corteel-Rétif_Texte_AFS2013.pdf)

D'HOMBRES Marie, SCHERER Blandine, 2012. *Le ventre de Marseille, commerçants du quartier Noailles*. Marseille, Gaussen.

DE CERTEAU Michel, 2010 (1<sup>ère</sup> éd. 1980). *L'invention du quotidien. I Arts de faire*. Paris, Gallimard.

DEBARY Octave, TELLIER Arnaud, 2004. « Objets de peu », *L'Homme*, 170 : 117-138. [En ligne] URL : <http://lhomme.revues.org/267>

DELAGE Aurélie, 2004. « La rue : espace public, quel(s) public(s) ? », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 5 : 61-74. [En ligne] URL : <http://traces.revues.org/3163>

DELBOS Geneviève, JORION Paul, 1984. *La Transmission des savoirs*. Paris, la Maison des sciences de l'homme.

FRANÇOIS Tine Vinje, DESJEUX Dominique, 2002. « L'alchimie de la transmission sociale des objets. Comment réchauffer, entretenir ou refroidir les objets affectifs en fonction des stratégies de transfert entre génération », (83- 116). In I. Garabua-Moussaoui & D. Desjeux Dominique (Dir.), *Objet banal, objet social. Les objets quotidiens comme révélateurs des relations sociales*. Paris, l'Harmattan.

GODELIER Maurice, 2008 (1<sup>ère</sup> éd. 1996). *L'énigme du don*. Paris, Flammarion.

LATOUCHE Serge, 1978. « Le revers de la production : éléments pour une approche nouvelle des mythes et des réalités de la pollution », *Traverses*, 12 (t.2) : 85-99.

LÉVI-STRAUSS Claude, 2010 (1<sup>ère</sup> éd. 1962). *La pensée sauvage*. Paris, Pocket.

LHUILIER Dominique, 2011. « Souillure et transgression : le travail sur le négatif psychosocial », (35-44). In D. Corteel & S. Le Lay (Dir.), *Les travailleurs des déchets*. Toulouse, Érès.

MOLES Abraham, 1972. *Théorie des objets*. Paris, Éditions universitaires.

ROSSELIN Céline, 1994. « La matérialité de l'objet et l'approche dynamique-instrumentale », in J.-P. Warnier (dir.), *Le paradoxe de la marchandise authentique – Imaginaire et consommation de masse*, Condé-sur-Noireau, L'Harmattan, p.147-179.

SANSOT Pierre, 1978. « Vers une petite métaphysique du reste », *Traverses*, n°11, p.3-11.

---, 2009 (1<sup>ère</sup> éd. 2006). *Ce qu'il reste*, Dijon-Quetigny, Payot et Rivages.